

hydraulique, des suréquipements d'installations existantes participeront à l'atteinte de ce chiffre. La zone Aveyron - Tarn-Hérault sera également concernée par ce type d'installation.

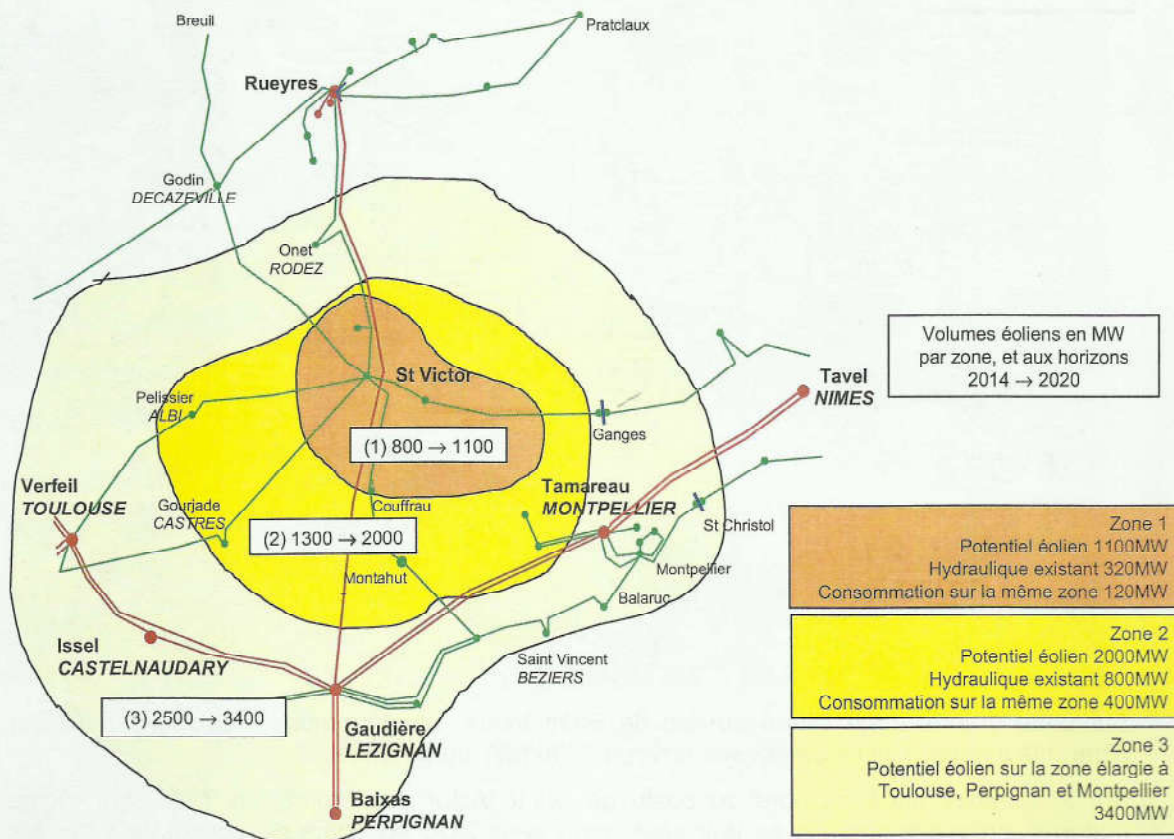
1.2 – LE SUD MASSIF CENTRAL

1.2.1 – Un potentiel de production d'énergie électrique éolienne exceptionnel

La région concernée par le projet est le siège d'un potentiel de production éolienne considérable.

La carte suivante a été établie sur la base des données recensées par RTE à partir de la connaissance des ZDE à différents stades d'avancement, ainsi que des projets de parcs ayant fait l'objet de demandes d'études de raccordement.

Cette carte représente la densité de concentration des projets éoliens : la zone la plus foncée (zone 1) est celle au sein de laquelle on trouve la plus forte concentration de projets.



Sur la zone sud du massif central, élargie aux agglomérations de Toulouse, Perpignan et Montpellier (zone 3), le potentiel éolien identifié à l'échéance de 2020 est de 3400 MW.

Au sein de cette zone, on distingue la zone 2, qui s'étend aux agglomérations de Castres et d'Albi (zone 2), pour laquelle la cible éolienne en 2020 est de 2000 MW pour une capacité d'accueil de 500 MW aujourd'hui.